

# 5 MINUTES POUR EXPLIQUER VISALE À UN PROPRIÉTAIRE !



## 1. C'EST QUOI VISALE ?

**Une garantie de loyers 100% gratuite financée par Action Logement,**

Action Logement, acteur de référence du logement en France, s'engage à indemniser le propriétaire en cas d'impayés de loyers et de dégradations. Les sommes versées au bailleur sont remboursées par le locataire à Action Logement.



**9 BAILLEURS  
BÉNÉFICIAIRES  
SUR 10  
RECOMMANDENT VISALE\***

## 2. ÇA COUVRE QUOI ?

**Le propriétaire est remboursé chaque mois dès le 1<sup>er</sup> impayé constitué, sans carence**

Il est couvert sur toute la durée du bail, dans la limite de 36 mois d'impayés, et jusqu'à 2 mois de loyers et charges en cas de dégradations. L'ensemble des frais de procédure est pris en charge jusqu'à résiliation du bail si nécessaire.

## 3. EN CAS D'IMPAYÉS

**Dès qu'un impayé est déclaré, le remboursement est traité rapidement si la déclaration est complète**

Concrètement comment ça se passe ?

Le propriétaire déclare l'impayé à partir du 2<sup>ème</sup> mois d'incident, sur son compte Visale. Action Logement effectue ensuite le remboursement sur son compte bancaire.

## 4. SES AVANTAGES

**Le locataire est certifié par Action Logement**

Action Logement vérifie l'ensemble des pièces justificatives. Aucun risque lié à la solvabilité d'un garant physique, ni aucune cotisation liée à une assurance payante.

## 5. SIMPLE ET 100% DÉMATÉRIALISÉE

**Le site visale.fr pour réaliser et suivre toutes les démarches en ligne**

Pour activer le contrat de cautionnement (avant la signature du bail), le propriétaire doit s'inscrire au préalable sur [visale.fr](https://visale.fr)

*\*Source CREDOC 2020*

*Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle*



Connectez-vous  
sur [visale.fr](https://visale.fr)

**VISALE.**   
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

**ActionLogement**   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE